



**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 septembre 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

- Sont présentes** :
- Mme Micheline Anctil, mairesse;
 - Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 2;
 - M. Guy Racine, conseiller au siège # 3;
 - Mme Johanne Gagnon, conseillère au siège # 4;
 - M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 5;
 - M. Yanick Bérubé, conseiller au siège # 6;
 - M. Daniel Brochu, greffier.
- Est absent** :
- M. Richard Foster, conseiller au siège # 1;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 18 août 2015
- 4. Reconnaissance et message de la mairesse**
 - 4.1 Concours « Maisons fleuries »
 - 4.2 Augmentation des baux de villégiature
 - 4.3 Dépotoirs clandestins
 - 4.4 Cabane à pêche
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
 - 5.2 Achat véhicule
- 6. Incendie**
 - 6.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
 - 6.2 Rapport d'intervention
- 7. Loisirs et sports**
 - 7.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux



8. Développement culturel et social

8.1 Rapport de la conseillère Mme Johanne Gagnon

9. Aménagement et urbanisme

9.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
9.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
9.3 Dérogation mineure # 2015-02

10. Développement touristique

10.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

11. Administration

11.1 Rapport de la mairesse
11.2 Paiement des comptes
11.3 Rapport financier
11.4 Nomination du maire suppléant
11.5 Revenu Québec / Autorisation
11.6 Financement 992 200 \$
11.7 Financement 992 200 \$ / Caisse Desjardins du Centre la Haute-Côte-Nord
11.8 Radiation mauvaise créances
11.9 Libération fonds de garantie assurances biens regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
11.10 Visa Desjardins / Changement de détenteur

12. Acte législatif

12.1 Villa Forestville / Cession de terrain

13. Affaires nouvelles

14. Période de questions des citoyens

15. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-1509-89

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 septembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Décès de M. Clément Foster

La mairesse informe la population du décès de M. Clément Foster, survenu le 7 septembre dernier. Il était le père du conseiller M. Richard Foster. Monsieur Foster a été à l'emploi de la Ville de Forestville à titre de conducteur de machinerie lourde. Il avait été embauché en juin 1973 à la municipalité de St-Luc de Laval, puis intégré à la Ville de Forestville à la suite de la fusion en 1980 et avait pris sa retraite en 1994. La



mairisse offre à toute la famille ses condoléances, en son nom personnel, au nom des membres du conseil et des employés.

Concours « Maison Fleuries »

La mairesse informe la population que par ce concours, la Ville veut souligner les efforts d'embellissement et d'aménagement floral des propriétés. Une façon de reconnaître nos plus belles propriétés, la propreté des lieux et l'harmonie des aménagements. C'est aussi une façon de reconnaître les efforts de ceux qui contribuent à l'image d'une ville propre, accueillante, fleurie.

Voici donc les gagnants du concours « Maisons fleuries », elle félicite et remercie tous ceux et celles qui ont embelli leur demeure ainsi que les juges qui ont pris le temps de visiter toutes les rues.

Elle demande aux personnes présentes de s'avancer afin de recevoir un certificat, des sacs d'engrais provenant de l'entreprise Unitek et un chèque, le cas échéant.

Catégorie résidentielle

- # 1 Mme France Gosselin et M. Gervais Lévesque.....67, rue Martel100 \$
- # 2 Mme Pauline Boulanger et M. Benoit Théberge31, 7^e Rue75 \$
- # 3 Mme Laurence Murray38, 7^e Rue50 \$

Catégorie maison-mobile

- # 1 Mme Marlène St-Gelais et M. Richard Tremblay49, rue Desbiens100 \$
- # 2 Mme Gaétane Charrette et M. Brian Roy.....77, rue Tremblay75 \$

Catégorie commerciale

- Association Chasse & Pêche Forestville.....41, Route 138 Est100 \$

Prix coup de cœur

- M. Marcel Canuel.....100 \$

Augmentation des baux de villégiature

La mairesse informe la population de la hausse des prix des loyers de terrain de chalets situés à moins de 30 km de la Ville. Ce sont 286 propriétaires sur 1700 qui seront touchés par cette augmentation. Plus particulièrement les terrains situés sur lacs : à la truite, aux Cèdres, aux Pins, Girard, Étroit, Cymac, des Messieurs, Kate, L'Allemand, Paul-Baie, Perron Pineault, Pique-nique, Max, Michaud. Les frais administratifs lors d'une vente passeront de 108 \$ à 328 \$.

Dépotoirs clandestins

La mairesse mentionne qu'il y a quelques minutes elle félicitait les propriétaires pour la propreté et l'embellissement de leur terrain, mais maintenant il faut dénoncer que d'autres citoyens s'en foutent carrément et jettent leurs déchets de toutes sortes dans les sentiers autour de la ville. On y retrouve de tout : matelas, pneus, médicaments, téléviseur. Sans aucun égard à l'environnement, aux propriétés, aux marcheurs dans les sentiers sans compter les frais de nettoyage assumés par tous les citoyens.

Il a coûté 29 483 \$ pour nettoyer quelques dépotoirs dans les rues Jean-Raymond, Cleary, 1^{re} Avenue et de l'Aéroport. C'est plus de 86 tonnes de résidus qui ont été ramassées. Elle mentionne que cette situation est déplorable et que ces citoyens sont définitivement des personnes irresponsables et inconscientes. C'est probablement ces



mêmes personnes qui critiquent pour avoir de plus belles rues, des trottoirs etc. Mais pour nous le 30 000 \$ qui vient d'être dépensé était le montant de réfection des trottoirs. Des photos ont d'ailleurs été prises

Après le nettoyage nous avons malheureusement constaté que de nouveaux dépotoirs étaient encore présents à l'aéroport et sur la 1^{re} Avenue.

Cabane à pêche

La mairesse informe la population que 7 cabanes à pêche n'ont pas été ramassées à Baie-Laval à la fin de la saison et encore là, c'est la ville qui devra les ramasser et les acheminer vers l'éco-centre de Portneuf-sur-Mer et ce, aux frais des contribuables.

On se rappellera que la Ville avait dû adopter un règlement fixant les normes et les grandeurs des cabanes de même que le prix d'un permis et ce, à la demande du ministère de l'Environnement.

À ce jour, il n'y a plus de comité et la ville ne peut pas tolérer ce qui se passe sur le site à moins que des citoyens-pêcheurs s'impliquent.

Si les règles ne sont pas suivies, le ministère de l'Environnement va fermer la rivière Laval et ce sera la fin de cette activité.

Travaux publics / Rapport du conseiller M. Richard Foster

En l'absence du conseiller M. Richard Foster, la mairesse informe la population des travaux qui ont été réalisés par le Service des travaux :

- Réparation de 5 tuyaux d'égout qui étaient problématiques;
- Réparation de 6 boîtes de services brisées;
- Réparation de fuite d'eau sur la rue Verreault et sur la Route 138.

Elle mentionne les prochains travaux à réaliser :

- Installation de chambres de captation;
- Réparation d'asphalte;
- Ramassage de cabanes à pêche;
- Réparation entrée d'eau, égout, ponceaux;
- Mettre à niveau l'emprise de la rue sur la 12^e Rue et la 14^e Rue, etc.

Achat de véhicule

R-1509-90

Attendu que la Ville de Forestville a loué en juin 2012, un véhicule Silverado 2012;

Attendu que ce véhicule a seulement ± 40322 km et que les inspections préventives du programme PEP ont été effectuées régulièrement;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de procéder à l'achat du véhicule de Dufour Chevrolet Buick GMC inc. et ce, selon la valeur résiduelle inscrit au contrat soit 10 793.60 \$ plus taxes applicables. Il est également résolu de prendre ce montant à même le fonds de roulement sur 5 ans.



Incendie / Rapport du conseiller M. Richard Foster

En l'absence du conseiller M. Richard Foster, la mairesse fait la lecture du message de Mme Marie-Pier Dufour, technicienne en prévention des incendies :

« À l'approche de la période de la chasse, nous aimerions vous rappeler l'importance de se procurer un avertisseur de monoxyde de carbone. C'est le seul moyen d'être alerté de la présence d'un tel gaz puisqu'il est invisible et inodore et l'intoxication peut entraîner des séquelles irréversibles et même la mort. Voici quelques appareils produisant du monoxyde de carbone : génératrice, BBQ, lampe de réchaud, électroménager fonctionnant au propane.

Nous aimerions également porter à votre attention que le ramonage des cheminées est essentiel pour les utilisateurs de poêles à bois et ce, en raison de la combustion du bois qui rejette de petites particules qui s'accrochent aux parois de la cheminée et petit à petit obstruent le conduit. »

Rapport d'intervention

Les membres du conseil accusent réception du rapport d'intervention en incendie au 31 août 2015 préparé par Mme Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

RAPPORT D'INCENDIE AOÛT 2015									
Municipalité	Nombre de sorties								Total par municipalité
	Accident véhicule	Incendie				Fausse alerte	Incendie broussaille	Sauvetage personne	
		Bâtiment	Cheminée	Autres	Véhicule				
Colombier									0
Forestville						1	1		2
Portneuf-sur-Mer						1			1
Longue-Rive									0
Les Escoumins							1		1
Total par événement		0	0	0	0	2	2	0	4

Explication Autres :
Forestville : Nourriture brûlée
Portneuf-sur-Mer : Nourriture brûlée

Loisirs et sports / Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

La conseillère informe la population des prochaines activités :

Soirée Info-Loisirs

La conseillère informe la population que plusieurs organismes seront présents pour prendre les inscriptions lors de la Soirée Info-Loisirs qui aura lieu mercredi 9 septembre de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle Ginette-B.-Sirois.

Dépliants automne-hiver 2015

La conseillère informe la population que le dépliant est présentement disponible sur le site Internet de la Ville de Forestville, à l'hôtel de ville ainsi qu'au Service des Loisirs.

Ouverture de l'aréna

La conseillère informe la population que l'ouverture de l'aréna est prévue pour lundi 14 septembre. Les activités débuteront pour le hockey mineur, le patinage artistique, les différentes ligue de hockey, le hockey libre et le patinage libre. Elle invite la population à surveiller la programmation dans le journal local, sur les médias sociaux ou en



téléphonant au 418 587-4482 pour des informations et au 418 587-4481 pour la programmation.

Activités à venir

La conseillère informe la population que le Service des Loisirs est en préparation des activités dans le cadre des journées de la culture ainsi que pour l'Halloween en folie, vos suggestions sont les bienvenues.

Marche

La conseillère informe la population que les amateurs de marche peuvent le faire en toute sécurité dans le nouveau sentier aménagé dans le parc centre ville. Lors des journées pluvieuses, ils peuvent se rendre à l'aréna du côté de la patinoire du lundi au jeudi de 13 h 15 à 15 h 15 et ce, tout à fait gratuitement.

Développement culturel et social / Rapport de la conseillère Mme Johanne Gagnon

Comité de spectacle

La conseillère informe la population que le Comité de spectacle de Forestville diffusera, le 12 septembre 2015 à 20 h 00, le tout nouveau spectacle de David Jalbert. Les billets sont en vente à la Tabagie Duchesne.

Aménagement et urbanisme / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

Travaux d'aménagement dans l'emprise de la rue

Le conseiller rappelle à la population qu'il est défendu d'effectuer des aménagements de pelouse ou d'asphalte dans l'emprise de la rue. Si des citoyens ont réalisé de tel aménagement et que la ville doit effectuer des travaux dans son emprise, les réparations sont à leurs frais. Il demande de s'informer avant d'entreprendre des aménagements.

Rapport des permis de rénovation et de construction

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction au 31 août 2015 préparé par Mme Gina Foster, agente en bâtiment.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION AOÛT 2015						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Janvier et août 2015		Janvier à août 2014		2014	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles	0	- \$	0	- \$	0	70 000 \$
Résidences simples	0	- \$	1	180 000 \$	1	180 000 \$
Résidences multiples	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Chalets / autres	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Commerces	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Industries	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Total	0	- \$	1	180 000 \$	1	250 000 \$



RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Janvier et août 2015		Janvier à août 2014		2014	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	96	776 100 \$	102	883 465 \$	124	993 965 \$
Résidences multiples	3	72 550 \$	6	114 500 \$	6	114 500 \$
Chalets	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Commerces	3	290 000 \$	5	98 600 \$	6	103 600 \$
Industries	0	- \$	0	- \$	2	70 250 \$
Autres (institution & gouvernement)	2	43 000 \$	1	55 900 \$	3	436 628 \$
Démolitions	0	- \$	1	(27 000) \$	1	(27 000) \$
Annulé	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Total	104	1 181 650 \$	115	1 125 465 \$	142	1 691 943 \$

Dérogation mineure # 2015-02

R-1509-91

La mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des commentaires à formuler quant à la demande de dérogation mineure du 27, rue Cleary parue dans le journal Haute-Côte-Nord;

Considérant qu'aucune personne présente dans la salle n'a de commentaire à soumettre;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil municipal de la Ville de Forestville accepte la demande de dérogation mineure # 2015-02 relativement au 27, rue Cleary, afin de maintenir la position du garage dans son état actuel, malgré la distance le séparant du bâtiment principal qui est à moins de 2,0 mètres.

Développement touristique / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

Musée la Petite Anglicane

Le conseiller informe la population que la saison des visites au musée est terminée depuis le 30 août, il mentionne les statistiques de visite.

Mois	2014		2015	
	Visites	Visiteurs	Visites	Visiteurs
Juin	270	107	198	67
Juillet	326	123	358	156
août	383	120	356	146
Total	979	350	912	369

Rapport de la mairesse

Aire de vérification de la SAAQ

La mairesse informe la population qu'elle a relancé le dossier d'aménagement de l'aire de vérification de la SAAQ située entre Forestville et Portneuf-sur-Mer. Lors de la construction de ce site, la SAAQ a laissé en plan la butte sur la façade de la Route 138 sans aucun aménagement, ni entretien. Elle a demandé de procéder dès maintenant ou au plus tard au printemps prochain au nettoyage et à un aménagement paysager.



Paiement des comptes

R-1509-92

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser et/ou de ratifier le paiement des comptes au 31 août 2015.

Description	Montant
Déboursés	34 327.40 \$
Comptes payés	202 312.91 \$
Comptes à payer	243 331.91 \$
Total	<u>479 972.22 \$</u>

Certificat de disponibilité

M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier, certifie qu'au meilleur de sa connaissance, des fonds sont disponibles pour le paiement des comptes et des déboursés.

Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 31 août 2015 préparé par M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier.

Nomination du maire suppléant

R-1509-93

Conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit la nomination d'un maire suppléant afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer le conseiller M. Mario Desbiens à titre de maire suppléant et ce, jusqu'à la séance de janvier 2016.

Revenu Québec / Autorisation

R-1509-94

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de confirmer à Revenu Québec que les personnes autorisées pour et au nom de la Ville de Forestville à transmettre et recevoir des renseignements sont Mme Micheline Anctil, mairesse et M. Daniel Brochu, directeur général, secrétaire-trésorier et greffier. Il est également résolu de les autoriser à nommer une tierce personne à exercer ce même pouvoir.

Financement 992 200 \$

R-1509-95

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Forestville souhaite emprunter par billet un montant de 992 200 \$:

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
2004-196	72 900 \$
2007-227	57 124 \$
2009-241	146 600 \$
	422 500 \$
2014-268	293 076 \$



Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 992 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt # 2004-196, 2007-227, 2009-241, 2014-268 et soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 15 septembre 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	63 600 \$	
2017	65 200 \$	
2018	66 900 \$	
2019	68 600 \$	
2020	70 600 \$	À payer en 2020
2020	657 300 \$	À renouveler

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Forestville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2004-196, 2007-227, 2009-241 et 2014-268, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Financement 992 200 \$ / Caisse Desjardins du Centre la Haute-Côte-Nord
R-1509-96**

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Ville de Forestville accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2015 au montant de 992 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros : 2004-196, 2007-227, 2009-241 et 2014-268. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

63 600 \$	2.35 %	15 septembre 2016
65 200 \$	2.35 %	15 septembre 2017
66 900 \$	2.35 %	15 septembre 2018
68 600 \$	2.35 %	15 septembre 2019
727 900 \$	2.35 %	15 septembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



Radiation mauvaises créances

R-1509-97

Considérant l'existence de créances jugées irrécouvrables et ce, malgré l'application des mesures de recouvrement;

Considérant que des procédures légales de recouvrement ont été prises et que le résultat s'avère infructueux;

Considérant qu'il n'est pas justifié d'engager des coûts supplémentaires;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la radiation des créances irrécouvrables totalisant 27 130.59 \$, incluant capital, intérêts, pénalité et frais de chèques sans provision, en date du 8 septembre 2015, énumérée à la liste ci-jointe :

Matricule adresse	Description	Raison	Taxes	Intérêts	Frais divers	Total
F-0799-49-6441 23 rue sauvé	Maison mobile désaffectée	Prescription et sur avis avocat	9 464.18 \$	5 437.46 \$	374.27 \$	15 275.91 \$
D-0799-47-2820 23, rue sauvé	Location terrain maison mobile	Prescription et sur avis avocat		1 304.28 \$	2 245.16 \$	3 549.44 \$
F-0799-67-0437 17 Leduc	Vente maison mobile	Selon jugement de la cour	3 573.62 \$	1 163.00 \$		4 736.62 \$
D-2001-10-0200 17 Leduc	Location terrain maison mobile	Selon jugement de la cour	1 397.07 \$	387.24 \$	1 784.31 \$	3 568.62 \$
Total de la radiation						27 130.59 \$

Libération fonds de garantie assurances biens regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie

R-1509-98

Attendu que la Ville de Forestville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E-5527891101 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Forestville y a investi une quote-part de 11 079 \$ représentant 14.77 % de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.



Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la Ville de Forestville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la Ville de Forestville demande que le reliquat de 44 033.49 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la Ville de Forestville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012;

Attendu que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la Ville de Forestville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'obtenir de l'assureur Promutuel une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Visa Desjardins / Changement de détenteur

R-1509-99

Attendu que la Ville de Forestville possède une carte Visa Desjardins Affaire avec une limite de crédit de 5 000 \$ dont le détenteur est M. Marco Gauthier;

Attendu que seul le directeur général est autorisé à détenir une carte de crédit pour et au nom de la Ville de Forestville;

Attendu qu'il y a lieu de maintenir cette carte de crédit afin d'effectuer des transactions nécessaires par cette méthode;



Il est proposé par la conseillère Mme Johanne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

De demander à Visa Desjardins de modifier le nom du détenteur de la carte Visa Desjardins Affaire que la Ville de Forestville possède présentement par celui de M. Daniel Brochu, directeur général;

De fournir à Visa Desjardins, sur une formule jointe à cette résolution, les coordonnées du directeur général ainsi que le numéro de compte de Visa Desjardins.

Villa Forestville / Cession de terrain

R-1509-100

Attendu que Villa Forestville désire procéder à l'agrandissement du salon et de la salle à manger de leur bâtiment;

Attendu qu'une demande de subvention doit être faite avant le 25 septembre;

Attendu qu'afin d'être conforme au règlement d'urbanisme et au code du bâtiment en vigueur, Villa Forestville doit acquérir une bande terrain d'environ 10 pieds x 31 pieds;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de confirmer que la Ville de Forestville s'engage à céder la portion nécessaire de terrain, afin de rendre le bâtiment conforme à l'agrandissement projeté.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Johanne Gagnon propose la levée à 20 h 40 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier